



Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476



Céramique

Formation - Cours du soir
Site de Virton

Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
19 Avenue Bouvier, 6760 Virton
+32 (0) 63 570 476
infovirton@eafc-sudlux.be
www.eafc-sudlux.be
Lu-Je: 14h-20h30

Céramique

Le cours de céramique est, dans un premier temps, une découverte, une initiation aux différentes techniques de céramiques.

Par la suite, les étudiants sont confrontés à des projets leur permettant de réaliser tant des objets décoratifs et artistiques qu'utilitaires. La taille des groupes permet un suivi individualisé qui laisse à chacun la possibilité de progresser à son propre rythme.



Programme

- Approches de la matière terre et découverte du monde céramique.
- Apprentissage des diverses techniques de modelage.
- Étude et applications des divers décors céramiques.
- Création libre - Création sur base d'un thème.
- Valorisation de vos capacités personnelles.



Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

À l'issue de l'UE, une **ATTESTATION DE REUSSITE** délivrée par la Communauté française.

Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation